

EXTRAIT DU REGISTRE

AR Préfecture DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

016-211603410-20260210-DEL_2026_2_5-BF
Reçu le 10/02/2026

VILLE DE SAINT-MICHEL (CHARENTE)

L'an deux mil vingt-six, le neuf Février, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MICHEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame GODICHAUD Fabienne, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 21

Date de Convocation du Conseil Municipal : Deux Février 2026

ETAIENT PRESENTS : Mmes. Mariam BOUGETTE – Hélène CUSTODIO – Sarah GHEYSEN - Fabienne GODICHAUD – Maryline LABROUSSE – Françoise LEBLANC - Roselyne MALHOUREUX - Françoise PINAUD - Agnès PREVOST – Vanessa STANOWSKI

MM - Jean-Luc BONNENFANT - Stéphane CHAPEAU - Roland COSTE - M Luc CROUZEAUD-CHABRELY - Gérard GARNON - Dominique JOUBERT - Alexis PLAUD

PROCURATION : M Dominique IMBERT à Hélène CUSTODIO

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Christelle BEAUMATIN – Mme Gisèle LOVIAT - M. Romaric CHARRIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M GARNON Gérard

Objet : Avenants au marché de travaux relatif à l'opération « Travaux de construction des vestiaires et des sanitaires du stade de football et création d'une salle associative multi-activités »

VU

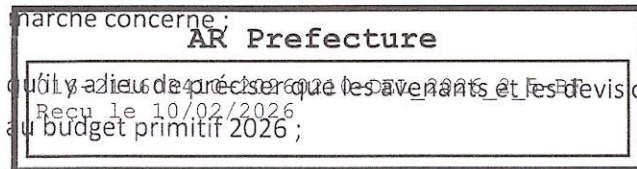
- le Code général des collectivités territoriales,
- le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2194-1 et R.2194-1 et suivants,
- la délibération du Conseil municipal du 9 juin 2020 autorisant Madame le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget communal,
- les marchés de travaux conclus dans le cadre d'une procédure adaptée (MAPA),
- La délibération du 26 janvier 2026 autorisant à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent dans laquelle figure le programme 90016 pour un montant de 149 845,65 € TTC,
- l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 2 février 2026,

CONSIDÉRANT

que, dans le cadre de l'exécution des marchés de travaux relatifs à l'opération d'aménagement du stade communal, des ajustements techniques et fonctionnels se sont révélés nécessaires en cours d'exécution ;

que ces ajustements donnent lieu à la conclusion d'avenants lorsque les prestations relèvent du périmètre initial des marchés et ne modifient pas leur économie générale, soit à la présentation de devis complémentaires pour des prestations techniquement et fonctionnellement dissociables des marchés initiaux ;

que les avenants proposés demeurent inférieurs au seuil réglementaire de 15 % du montant initial de chaque



que les sommes nécessaires prévues dans la délibération du 20 janvier 2026 autorisant à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite de 25 % de l'année précédente permettent de couvrir les ajustements présentés,

CONSIDÉRANT LES AVENANTS SUIVANTS :

1. Lot n°2 – Voirie et Réseaux Divers (VRD)

Titulaire : AREV TP

- Montant initial du marché : 69 833,54 € HT
- Avenant de moins-value : – 9 623,60 € HT
- Nouveau montant du marché : 60 209,94 € HT
- Taux de variation : – 13,78 %

Cet avenant a pour objet la suppression de certaines prestations initialement prévues (drain, caniveaux et reprise de cheminement), sans remise en cause de l'économie générale du marché.

2. Lot n°13 – Électricité

Titulaire : Eiffage Énergies Systèmes

- Montant initial du marché : 49 480,99 € HT
- Avenant de plus-value : + 6 868,55 € HT
- Nouveau montant du marché : 56 349,54 € HT
- Taux de variation : + 13,88 %

Cet avenant a pour objet l'ajout de prestations complémentaires nécessaires au bon fonctionnement des équipements, notamment les alimentations électriques des chauffe-eaux des tribunes, des cheminements, du tableau d'affichage des scores, d'un supprimeur, de l'arrosage automatique et d'un dispositif de gestion de l'éclairage.

3. Lot n°14 – Chauffage

Titulaire : Hervé Thermique

- Montant initial du marché : 149 774,12 € HT
- Avenant intégrant des plus et moins-values pour un montant net de + 19 814,89 € HT
- Nouveau montant du marché : 169 589,01 € HT
- Taux de variation globale : + 13,23 %

Cet avenant a pour objet l'adaptation du système de production d'eau chaude sanitaire avec intégration d'une production solaire, l'installation d'un système de climatisation dans la salle associative multi-activités, ainsi que la mise en place d'un surpresseur pour l'arrosage extérieur, avec prise en compte de moins-values correspondantes.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1 : AR Prefecture
 016-211603410-20260210-DEL_2026_2_5-BF
 Recu le 10/02/2026

Approuve les avenants aux marchés de travaux relatifs à l'opération d'aménagement du stade communal, tels que détaillés ci-dessus, concernant les lots n°2 (VRD), n°13 (Électricité) et n°14 (Chauffage).

Article 2 :

Prends acte de la présentation de devis complémentaires distincts des marchés initiaux, nécessaires à la bonne réalisation de l'opération d'aménagement du stade communal.

Article 3 :

Les crédits nécessaires au financement des avenants et des devis complémentaires seront inscrits dans le budget primitif 2026 conformément à la délibération du 26 janvier 2026 et aux imputations correspondantes.

Article 4 :

Autorise Madame le Maire à signer lesdits avenants ainsi que tous les documents afférents à leur exécution.

Article 5 :

Transmets la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Charente dans le cadre du contrôle de légalité.

Le Conseil Municipal, Après délibération,

VOTE : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour Copie conforme.

Au registre sont les signatures.

Le 10/02/2026,

Ville de Saint-Michel

Récépissé Préfecture

Le 10/02/2026

Publié le 10/02/2026

Certifié exécutoire

Le Maire,



Le Maire,

